

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Aout 2022

L'an deux mille vingt deux, le 04-08-2022 à 19h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice 6
- Présents 4
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus 0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle -
CORSO Scylia par procuration à Monsieur Barriere Joël- GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël -
MIRONNEAU Nathalie absente non excusé -

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 01-08-2022

Date d'affichage : 01-08-2022

Objet : DCA 2022 - D_2022_08_02

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant la voirie Communale subventionnables Dotations Cantonales 2022 :

Devis n°1- SCOFFIER FRERES - Construction d'un mur béton pour aménagement paysager entre la route départementale 1 et la voie d'accès au parc départemental-

-Montant total des travaux HT- 28 958.50 € -

Devis n°2 - PETRUCCIOLI - Acquisition de six oliviers aménagement paysage entre la RD1 et la voie d'accès au parc départemental-

-Montant total des travaux HT - 4 000.00€-

Devis n°3 - NOVAIN MINAGE - Remplacement de trois bouches d'incendie sur la Commune-

-Montant total des travaux HT - 7000.00€

Le Conseil Municipal à voter à L'UNANIMITE

Le montant total des travaux HT est de 39.958,50 €

Part Communale - 9.958,50 €

CD06-PCA-2022-30-00€

AR Prefecture

006-210601076-20220804-D_2022_08_02-DE
Reçu le 08/08/2022
Publié le 08/08/2022

Le Conseil Municipal à voter à L'UNANIMITE les différents devis concernant la Dotation Cantonales 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20220804-D_2022_08_02-DE
Reçu le 08/08/2022
Publié le 08/08/2022